

<p style="text-align: center;">SÉANCE SPÉCIALE DU 26 novembre 2014</p>
--

A une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 26 novembre 2014 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier
District No 3 – Madame Émilie Roberge
District No 4 -- Mme Claudia Vachon
District No 5 – Monsieur Claude Duchesne
District No 6 – Monsieur François Baril

Formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Monsieur Normand Laplante assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, maire ouvre la séance à 18h30 avec un mot de bienvenue.

2. Conformité de l'avis de convocation

Que l'avis de convocation de la dite séance a été signifié à tous les conseillers conformément à l'article 425 du code municipal en suivant les formalités prévues à cet article.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Mathieu, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- A) Financement du règlement d'emprunt 2013-154

3. Prochaine séance
4. Levée de la séance

14-11-6172

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

- **2.1 Financement du règlement d'emprunt 2013-154**

14-11-6173

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2013-154, la Municipalité de East Broughton souhaite emprunter par billet un montant total de 1 203 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 203 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2013-154 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général;

QUE les billets soient datés du 3 décembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	46 400 \$
2016	47 600 \$
2017	48 900 \$
2018	50 200 \$
2019	51 500 \$(à payer en 2019)
2019	958 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'East Broughton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 décembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2013-154, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

14-11-6174

IL EST PROPOSÉ PAR FRANÇOIS TRÉPANIÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité d' East Broughton accepte l'offre qui lui est faite de *la Caisse de la Région de Thetford* pour son emprunt par billets en date du 3 décembre 2014 au montant de 1 203 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt 2013-154. Ce billet est émis au prix de 2.697 CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de **billets**, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

46 400 \$	2.697%	3 décembre 2015
47 600 \$	2.697%	3 décembre 2016
48 900 \$	2.697%	3 décembre 2017
50 200 \$	2.697%	3 décembre 2018
1 009 900 \$	2.697%	3 décembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉ

13. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine séance aura lieu le 1^{er} décembre 2014 à 19h30.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-11-6175

Il est **proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 18h38.**

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

NORMAND LAPLANTE, Dir. général